



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUEBEC
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Honorius Charbonneau, préfet
Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Pierre Beauregard, conseiller
Ferdinand Borremans, conseiller
Roger Brouard, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Georges Florès, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
Denis Viens, conseiller suppléant
Paul-André Perreault, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Rosaire St-Germain, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller
Claude Voyer, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, jeudi le 10 mai 1990, à 20 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

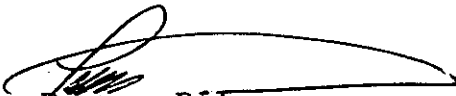
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 1990
3. Projet de déboisement dans le boisé de Verchères
4. M.L.C.P. : avis d'intervention au mont Saint-Bruno
5. Avis de conformité : règlements d'urbanisme de Saint-Charles Paroisse
6. Gestion des déchets : seconde journée d'étude
7. Relevé audio-visuel des berges
8. Procédures judiciaires : état de la situation
9. Règlements d'emprunts : demandes d'avis
10. Autorisation pour emprunts temporaires
11. Achat d'un télécopieur
12. Nomination d'un fonctionnaire désigné : municipalité de Saint-Denis Paroisse
13. Nomination d'un représentant au sein du C.C.A. : ville de Carignan
14. Nomination d'un représentant au sein de la S.M.D.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

15. Travaux de drainage : cours d'eau Coderre, branches 4, 5, 6, 7, et 8
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce deuxième jour de mai mil neuf cent
quatre-vingt-dix.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 10 MAI
1990, A 20H00.

Etaients présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Gilles Plante, conseiller suppléant

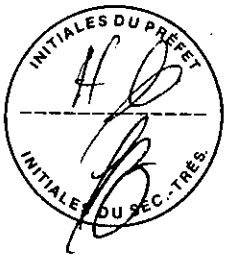
Etaients absents :

Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller (remplacé par
monsieur Gilles Plante)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, et
monsieur Roger Ferland, maire de la ville de Longueuil,
assistaient également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
5 avril 1990
3. Projet de déboisement dans le boisé de Verchères
4. M.L.C.P. : avis d'intervention au mont Saint-Bruno
5. Avis de conformité : règlements d'urbanisme de
Saint-Charles Paroisse
6. Gestion des déchets : seconde journée d'étude
7. Relevé audio-visuel des berges
8. Procédures judiciaires : état de la situation
9. Règlements d'emprunts : demandes d'avis
10. Autorisation pour emprunts temporaires
11. Achat d'un télécopieur
12. Nomination d'un fonctionnaire désigné : municipalité
de Saint-Denis Paroisse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Nomination d'un représentant au sein du C.C.A. :
ville de Carignan
14. Nomination d'un représentant au sein de la S.M.D.
15. Travaux de drainage : cours d'eau Coderre, branches
4, 5, 6, 7, et 8
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieurs Honorius Charbonneau préfet, Frédéric Trépanier préfet suppléant, messieurs les conseillers Pierre Beuregard, Roger Brouard, Julien Bussière, Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, Paul-André Perreault, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Wildor Vigeant, Claude Voyer, Ferdinand Borremans et Denis Viens conseiller suppléant.

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 hres et 17 hres, le 2 mai 1990.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-dix.

Puisqu'un membre du Conseil est absent, lors de la lecture de ce point, il est convenu d'ajouter, pour fins d'information seulement, le point suivant :

2.1 Conférence des maires de la Rive-Sud

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 5 AVRIL 1990

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

90-05-056



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

2.1 Conférence des maires de la Rive-Sud

Monsieur Roger Ferland, maire de Longueuil, présente aux membres du Conseil son projet d'une "Conférence des maires de la Rive-Sud".

Il s'agit d'une table de concertation qui s'adresse aux municipalités membres des M.R.C. de Champlain, de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Roussillon et qui a pour objectifs :

- . d'harmoniser les vues des municipalités sur le développement de la Rive-Sud;
- . d'établir des positions communes face aux grands dossiers métropolitains.

En appui à sa présentation, monsieur Ferland dépose à chaque membre du Conseil un document intitulé "Projet de conférence des maires de la Rive-Sud".

Suite à une période d'échanges sur la question, monsieur le préfet remercie monsieur Roger Ferland pour être venu rencontrer le Conseil.

Les membres du Conseil conviennent de discuter du projet lors de la prochaine séance.

POINT 3. PROJET DE DEBOISEMENT DANS LE BOISE DE VERCHERES

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de monsieur Philippe Gemme, agriculteur, demandant une modification au Schéma afin de permettre le déboisement dans le boisé de Verchères pour fins de culture. Puisqu'il s'agit d'un boisé de protection identifié au Schéma, ce type de déboisement n'est pas autorisé.

Monsieur Philippe Gemme présente son projet et est appuyé dans sa présentation par monsieur Yvon Pesant du M.A.P.A.Q. et monsieur André Chagnon de l'U.P.A.. Ce dernier dépose aussi une résolution d'appui du Syndicat Ceinture-Verte.

Après des échanges sur la question, les membres du Conseil conviennent de référer la demande au comité consultatif d'aménagement pour fins de recommandations.

Lors des échanges sur ce point monsieur Bernard Gagnon vient occuper son siège.

POINT 4. M.L.C.P. : AVIS D'INTERVENTION AU MONT SAINT-BRUNO

ATTENDU QUE le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec projette de procéder à la réfection de murs et de fenêtres du poste de protection et du garage dans le parc du mont Saint-Bruno;

90-05-057



No de résolution
ou annotation

90-05-057
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE conformément à l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministère demande un avis de conformité au Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil doit se prononcer en fonction des objectifs du Schéma et des dispositions du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE ledit projet ne contrevient ni aux objectifs du Schéma, ni aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu donne un avis favorable au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec pour la réfection du poste de protection et du garage dans le parc du mont Saint-Bruno.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 5. AVIS DE CONFORMITE : REGLEMENTS D'URBANISME DE SAINT-CHARLES PAROISSE

90-05-058

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a donné un avis de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de Paroisse Saint-Charles et qu'un certificat a été émis à cet effet;

ATTENDU QUE la municipalité de Paroisse Saint-Charles a adopté ses règlements d'urbanisme à la séance du 28 mars 1990 à savoir: son règlement de zonage, son règlement de lotissement, son règlement de construction et son règlement des permis et certificats;

ATTENDU QUE lesdits règlements ont été déposés au Conseil de la M.R.C. à la séance du 5 avril 1990;

ATTENDU QUE les règlements ont été soumis au comité consultatif d'aménagement pour fins de recommandations;

ATTENDU QUE faute de quorum le coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C. a procédé à l'étude des règlements;

ATTENDU QUE suite à cette étude, le coordonnateur recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens



No de résolution
ou annotation
90-05-058
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve les règlements d'urbanisme de la municipalité de Paroisse Saint-Charles puisque conformément aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette quatre certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme de la municipalité de Paroisse Saint-Charles à savoir : le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement des permis et certificats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. GESTION DES DECHETS : SECONDE JOURNEE D'ETUDE

Monsieur le préfet fait le point et donne les dernières informations touchant la seconde journée d'étude sur la gestion des déchets qui se tiendra le samedi 12 mai 1990, à l'Auberge Handfield, à Saint-Marc-sur-Richelieu.

POINT 7. RELEVÉ AUDIO-VISUEL DES BERGES

Le directeur général présente au Conseil la méthode préconisée par la M.R.C. pour réaliser un relevé vidéo des berges pour l'ensemble du Richelieu.

Suite à des échanges sur la question la résolution suivante est déposée :

ATTENDU QUE par la résolution 89-10-135 le Conseil a manifesté le désir qu'un relevé visuel, sous forme vidéo, soit réalisé le long des berges du Richelieu;

ATTENDU QU'une telle intervention avait été reportée au printemps pour des raisons évidentes;

ATTENDU QUE suite à des études techniques on estime à 2 000,00 \$ les coûts d'un tel travail

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Paul-André Perreault
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU D'autoriser le directeur général à procéder à la réalisation d'une bande vidéo relative au relevé de l'état de la situation des berges du Richelieu, et ce, pour un montant maximum de 2 000,00 \$.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 8. PROCEDURES JUDICIAIRES : ETAT DE LA SITUATION

Le directeur général présente l'état d'avancement des dossiers pour lesquels la M.R.C. est impliquée au niveau des procédures judiciaires.

Il en ressort que la M.R.C. est en procédure en tant que demanderesse dans cinq causes; alors qu'elle est défendresse dans deux causes. Les coûts imputables à ces procédures sont actuellement de l'ordre de 10 300,00 \$.

Par ailleurs, le dossier relatif à la requête en mandamus par la firme Désourdy à Carignan, et ce relativement à l'implantation d'un site de gestion des déchets, a plus spécifiquement fait l'objet d'échanges par les membres du Conseil.

POINT 9. REGLEMENTS D'EMPRUNTS : DEMANDES D'AVIS

9.1 Règlements d'emprunts #1423 et #1424 : ville de Saint-Bruno-de-Montarville

90-05-060

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 24 avril 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

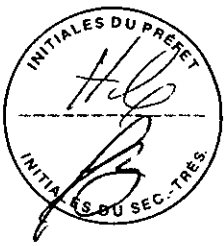
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux sur une route existante située en "zone verte"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1423 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

90-05-061

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Règlement 1424

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 24 avril 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructure sur une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1424 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. AUTORISATION POUR EMPRUNTS TEMPORAIRES

90-05-062

ATTENDU QUE selon l'article 1093 du Code municipal une corporation municipale peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courantes;

ATTENDU QUE selon le même article ces emprunts peuvent être contractés aux conditions et pour la période de temps que la corporation détermine

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude



No de résolution
ou annotation

90-05-062
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est autorisée à emprunter au fur et à mesure les sommes nécessaires à ses opérations d'administration courantes jusqu'à un maximum de 50 000,00 \$.

QUE cette somme soit remboursée dans une période n'excédant pas douze (12) mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 11. ACHAT D'UN TELECOPIEUR

90-05-063

ATTENDU QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires 1990, le Conseil avait prévu l'achat d'un télécopieur;

ATTENDU QUE suite à l'essai de quatre télécopieurs, de qualité comparable, le Canon-270 s'est avéré le plus avantageux tant au niveau technique qu'au niveau du rapport qualité-prix;

ATTENDU QUE la M.R.C. peut profiter d'un prix d'achat avantageux, tel que négocié par la Corporation des urbanistes du Québec, puisque le directeur général est membre de ladite Corporation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE procéder à l'achat d'un télécopieur Canon-270, et ce, au montant de 2 360,00 \$ taxe incluse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 12. NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DESIGNÉ : MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS PAROISSE

90-05-064

ATTENDU la démission du fonctionnaire désigné de la municipalité de Saint-Denis Paroisse;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2.1. du règlement de contrôle intérimaire, une municipalité peut proposer un fonctionnaire désigné pour sa municipalité;

ATTENDU QUE la résolution #90-54 de la municipalité de Saint-Denis Paroisse désignant monsieur André Cabana, inspecteur municipal

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant



No de résolution
ou annotation
90-05-064
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE nommer monsieur André Cabana fonctionnaire désigné de la M.R.C., dans la municipalité de Saint-Denis Paroisse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU C.C.A.: VILLE DE CARIGNAN

90-05-065

ATTENDU la démission du représentant de la ville de Carignan, au sein du comité consultatif d'aménagement, monsieur Robert Brunet;

ATTENDU QUE la ville de Carignan a nommé par voie de résolution monsieur Serge Desmarais comme nouveau représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du comité consultatif d'aménagement doit être entérinée par le Conseil

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Denis Viens

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu que monsieur Serge Desmarais soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Carignan au sein du comité consultatif d'aménagement.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 14. NOMINATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA S.M.D.

90-05-066

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est membre de la Société Montérégienne de Développement;

ATTENDU QUE de ce fait notre M.R.C. détient un siège au sein du conseil d'administration de la S.M.D.;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant de notre M.R.C. pour siéger au sein du conseil d'administration pour les deux (2) prochaines années

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE monsieur Ferdinand Borremans soit et est nommé à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration de la S.M.D., et ce, pour les deux (2) prochaines années.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 15. TRAVAUX DE DRAINAGE : COURS D'EAU CODERRE,
BRANCHES 4, 5, 6, 7, ET 8

90-05-067

ATTENDU QU'il y a eu demande des intéressés afin que le M.A.P.A.Q. intervienne dans le drainage des branches 4, 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Coderre;

ATTENDU QUE ledit cours d'eau est sous la juridiction conjointe des M.R.C. de Lajemmerais et de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage des branches 4, 5, 6, 7 et 8 du cours d'eau Coderre.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 16. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

90-05-068

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-04, de chèque #3624 à chèque #3647 et de chèque #S2324 à chèque #S2363 pour un montant total de 28 676,82 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 17. CORRESPONDANCE

90-156 27-03-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAMARD, directeur des relations, COLLECTE SELECTIVE DU QUEBEC, nous remerciant de la collaboration à la réunion d'information de leur organisme.

90-157 29-03-90 Lettre de MADAME GISELE DESROCHERS, présidente, ACCES TRANSPORT MONTEREGIE, sollicitant la participation des élus de la M.R.C. le 15 mai prochain, concernant le transport pour les personnes à mobilité réduite.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-158 29-03-90 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, directeur général, M.R.C. DES MAS-KOUTAINS, concernant le règlement de l'affaire "Léandre Charbonneau c. Corporation de Comté Saint-Hyacinthe et Corporation de Comté de Richelieu".
- 90-159 29-03-90 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant une intervention sur les berges à Saint-Basile-le-Grand.
- 90-160 29-03-90 Lettre de MONSIEUR YVES CARTIER, agent de recherche, O.P.D.Q., demandant copie du Schéma d'Aménagement de notre M.R.C..
- 90-161 30-03-90 Lettre de MONSIEUR PHILIPPE GEMME, producteur agricole, concernant un projet de mise en valeur de terre agricole à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 90-162 30-03-90 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution #90-75 concernant l'élaboration du plan d'urbanisme.
- 90-163 30-03-90 Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE THERESE DE BLAINVILLE, transmettant la résolution #90-15 concernant la hausse des taux pour la disposition des ordures ménagères et la résolution #90-20 concernant la problématique de la Loi 7 sur les règlements d'emprunts des municipalités.
- 90-164 03-04-90 Lettre de MONSIEUR YVON CHARBONNEAU, président, COMMISSION D'ENQUETE SUR LES DECHETS DANGEREUX, concernant la seconde phase de consultation de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux.
- 90-165 03-04-90 Extrait de procès-verbal de la CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE SAINT-CHARLES, numéro 13.03/90 concernant l'acceptation des modifications des règlements d'urbanisme présentées à la M.R.C..
- 90-166 03-04-90 Lettre de MADAME RAYMONDE GAUVIN, secrétaire-trésorière adjointe, PAROISSE SAINT-CHARLES, transmettant la résolution #29.03/90 concernant les tarifs pour l'enfouissement des ordures.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-167 04-04-90 Lettre de MADAME CELINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. LAJEM-MERAIS, concernant des travaux de drainage branches 4,5,6,7 et 8, ruisseau Coderre.
- 90-168 06-04-90 Copie conforme de la lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, concernant l'entente intermunicipale pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
- 90-169 06-04-90 Lettre de MADAME VICTOIRE RENAUD, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE L'ERABLE, demandant l'appui des M.R.C. concernant l'aide financière de l'U.M.R.C.Q. face à un jugement rendu sur les fosses à purin.
- 90-170 06-04-90 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, VILLAGE SAINT-DENIS, concernant un avis de confection de plan d'urbanisme, résolution #90-39.
- 90-171 06-04-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE LAFORTE, directeur général, M.L.C.P., concernant un avis d'intervention dans le parc du mont Saint-Bruno.
- 90-172 09-04-90 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, secrétaire, S.M.D., concernant la nomination d'un représentant au sein de la S.M.D., au Conseil d'administration.
- 90-173 09-04-90 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, PAROISSE SAINT-DENIS, transmettant la résolution #90-54 concernant l'engagement d'inspecteur municipal.
- 90-174 09-04-90 Copie conforme de la lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, adressée à ROBERT BOURASSA PREMIER MINISTRE, concernant la Loi 100 versus la protection des terres agricoles.
- 90-175 09-04-90 Certificat de publication de la municipalité de SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, concernant les cours d'eau Duclos-Casavant, Ruisseau Bernard, Halde-Renaud, Charbonneau-Bessette, Charbonneau, Auclair et Branches.
- 90-176 11-04-90 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., concernant le plan d'action pour contrer le gouvernement dans le dossier de la fiscalité scolaire/municipale.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-177 12-04-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, transmettant les certificats de publication concernant les cours d'eau Duclos-Casavant, Ruisseau Bernard, Halde-Renaud, Charbonneau-Bessette, Charbonneau, Auclair et Branches.
- 90-178 12-04-90 Lettre de MONSIEUR CLAUDE VOYER, maire, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, concernant les périmètres d'urbanisation.
- 90-179 18-04-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT, DENAULT, DELISLE AVOCATS, concernant l'affaire M.R.C.V.R. et Ville de Chambly vs Louis Bégin et Richard Bégin.
- 90-180 12-04-90 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, MONT SAINT-HILAIRE, concernant une délégation de juridiction à la M.R.C.V.R. touchant les cours d'eau situés à Mont Saint-Hilaire.
- 90-181 18-04-90 Lettre de MONSIEUR JACQUES FOURNIER, sous-ministre adjoint, M.A.M., transmettant le document intitulé "Guide 1 : document d'information générale sur la tarification des services municipaux".
- 90-182 18-04-90 Fax de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le dossier du financement scolaire.
- 90-183 18-04-90 Lettre de MADAME JEANNETTE LEMAIRE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE MCMASTERVILLE, nous informant que monsieur Ferdinand Borremans a apprécié travailler au Conseil d'administration de la S.M.D. et aimerait continuer.
- 90-184 18-04-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, directeur général, U.M.R.C.Q., concernant le dossier du financement scolaire.
- 90-185 23-04-90 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffier, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements #1423 et #1424, et ce, pour avis de la M.R.C.V.R..
- 90-186 25-04-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, secrétaire-trésorière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant un certificat de publication concernant les cours d'eau Duclos-Casavant, Ruisseau Bernard, Halde-Renaud, Charbonneau-Bessette, Charbonneau, Auclair et Branches.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

- 90-187 25-04-90 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant les résolutions #90-089 et #90-002, relativement à une étude de faisabilité d'un centre de tri.
- 90-188 25-04-90 Lettre de MONSIEUR BERNARD GAGNON, président, COLLEGE CHARLES-LEMOYNE, remerciant l'appui de la M.R.C.V.R. face au Collège de la Montérégie.
- 90-189 25-04-90 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution #90-104 nommant un membre du Conseil représentant au sein du conseil de la M.R.C. en l'absence du maire.
- 90-190 25-04-90 Lettre de MADAME NORMANDE VIGEANT, secrétaire-trésorière, C.S.M.Q., concernant les procédures à suivre pour l'adoption ou modification d'un plan d'urbanisme.
- 90-191 26-04-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE CHAGNON, responsable du Comité d'aménagement, U.P.A CEINTURE VERTE, demandant d'être entendu lors de la réunion régulière de la M.R.C.V.R. concernant un projet de remise en culture d'une partie d'un boisé protégé.
- 90-192 27-04-90 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., transmettant un certificat qui atteste notre adhésion en tant que membre de leur organisme pour l'année 1990.
- 90-193 27-04-90 Lettre de MONSIEUR GASTON BERTRAND, secrétaire-adjoint, PEDROGEST INC., concernant une proposition de zone agricole permanente pour la ville de Carignan.

Publications des mois de mars et d'avril 1990

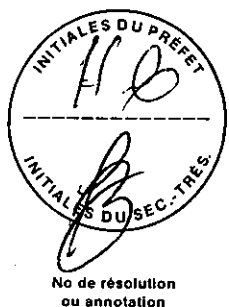
L'accès	vol.5, no.3 mars 1990
Gazette officielle du Québec	no.12 21 mars 1990
Le Toponyme	vol.7, no.3 et 4 février 1990
L'autre information Ministère des communications	avril 1990
L'Aménagiste	vol.4, no.1 mars 1990
Quorum L'U.M.R.C.Q.	vol.5, no.2 avril 1990



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Scribe	mars 1990
Les déchets dangereux au Québec	mars 1990
Partenaires	vol.3, no.2 avril 1990
Gazette officielle du Québec	no.13 28 mars 1990
Urba	vol.11, no.3 avril 1990
La revue municipale	vol.68, no.4 avril 1990
Publiquip	vol.7, no.4 avril 1990
Municipalité	mars, avril 1990
La maîtresse de l'Energie	vol.5, no.1 mars 1990
Chantiers	vol.7, no.2 mars, avril 1990
L'ATEQ	vol.5, no.2 avril 1990
Gazette officielle du Québec	no.14 4 avril 1990
Muni-express	no.3 avril 1990
Affaires Montérégiennes	vol.2, no.9 avril 1990
Construire	vol.5, no.3 avril 1990
Liaison loisirs	vol.3, no.2 mars, avril 1990
Sommet	vol.2, no.4 mars 1990
Gazette officielle du Québec	no.15 11 avril 1990
Trivision	vol.3, no.2 mars, avril 1990
Nouvelles fiscales du Québec	no.5 avril, mai 1990
Gazette officielle du Québec	no.16 18 avril 1990



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Monsieur Yves Ménard, citoyen de Carignan, apporte des commentaires relativement au dossier du site d'enfouissement pour lequel la compagnie Désourdy est en procédure contre la M.R.C..

POINT 19. CLOTURE DE LA SEANCE

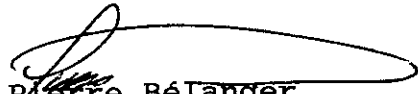
90-05-069

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 21 heures 45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet